

## **Demande de permis unique pour un parc de six éoliennes à TROIS-PONTS**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	construction et exploitation d'un parc de six éoliennes
<u>Localisation</u> :	le long de la Via Nova
<u>Situation au plan de secteur</u> :	zone forestière
<u>Demandeur</u> :	Electrabel s.a.
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	SERTIUS

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	21 juin 2017
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I <sup>er</sup> du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 <sup>er</sup> , § 1 <sup>er</sup> , alinéa 2 du CWATUP 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

## 1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

**La CRAT émet un avis défavorable sur le projet éolien tel que présenté.**

Le parc envisagé développe six machines sur un site situé en ligne de crête au sein d'un relief très prononcé. La CRAT constate que cette implantation impliquera une visibilité importante du projet sur de longues distances. Elle remarque en outre la qualité du paysage avoisinant. La région concernée est d'ailleurs reconnue pour ses paysages remarquables et son tourisme. La CRAT considère dès lors que le projet aura un impact non négligeable sur la grande qualité du paysage environnant.

Dans ce contexte paysager, la CRAT estime que d'autres types d'énergies alternatives plus respectueuses du paysage pourraient être mises en œuvre.

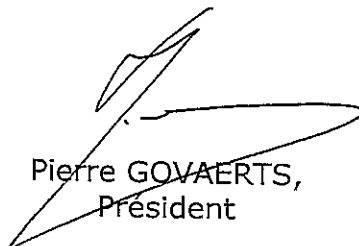
De plus, la CRAT remarque que le projet ne répond pas à une des trois conditions émises dans le cadre de référence du 11 juillet 2013 qui permettent l'implantation d'éoliennes en zone forestière. La Commission constate en effet que les éoliennes en projet ne sont pas établies en continuité d'un parc existant ou d'un projet de parc situé en dehors de la zone forestière.

## 2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

**La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.**

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président